

LE PCAET

(PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL)

Les trois communautés de communes qui forment le Pays de Brocéliande se sont rassemblées pour mutualiser leur état des lieux et adopter une stratégie contre le changement climatique. Chacune va désormais s'engager sur un plan d'actions pour 6 ans avec une projection jusqu'à 2050.

QUE DIT LA LOI ?

La loi relative à la transition énergétique et la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a désigné les intercommunalités pour élaborer et mettre en œuvre les PCAET. La loi donne pour objectifs :

- * de réduire la consommation d'énergie de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 (moins 20 % en 2030) ;
- * de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation en 2020 (32 % en 2030).

NOTRE OBJECTIF
Baisser les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le Pays de Brocéliande est une terre d'élevage. **44%** des gaz à effets de serre sont donc naturellement issus de l'agriculture.

À l'échelle du Pays de Brocéliande, la production de l'énergie passe essentiellement par la **biomasse** (combustion des déchets, bois...) et l'**éolien**. Elle représente **14%** de l'énergie consommée.

NOTRE OBJECTIF
Identifier les vulnérabilités du territoire

La **forêt** recouvrant une part importante du territoire, c'est aussi un formidable puits de séquestration du carbone.

Les **feux de forêts** et l'augmentation de la fréquentation du **lac de Trémelin** ont été pointés comme points de vulnérabilité liés au réchauffement climatique pour les prochaines années.

L'énergie est essentiellement consommée par le **résidentiel** mais également par les **transports** avec un usage quasi exclusif des produits pétroliers.

NOTRE OBJECTIF
Baisser les consommations d'énergies et augmenter la part du renouvelable

Le transport routier (marchandises et voyageurs) ainsi que l'**agriculture** sont les principaux secteurs qui émettent des polluants atmosphériques.

NOTRE OBJECTIF
Réduire les polluants atmosphériques

QUE FAIT MONTFORT COMMUNAUTÉ ?

La collectivité **soutient l'installation des jeunes agriculteurs** en incitant à la diminution de l'impact environnemental de leur future exploitation. L'aide financière mise en place en 2018 par Montfort Communauté est conditionnée à la réalisation d'au moins une action engagée en ce sens.

Cap ou pas cap de covoiturer ? de louer un VAE ? de d'en acheter un ? La communauté de communes encourage ses habitants à faire évoluer leurs habitudes.

Dans les prochains mois, elle va **définir un plan d'actions complet** pour parvenir aux objectifs fixés par la loi.